

Le bassin du Loing en pleine restructuration Revenir aux fondamentaux



Au fil des siècles, la main de l'homme a transformé la nature, tentant de la dompter pour l'adapter à ses usages et ses activités. Ces modifications ont été appliquées notamment aux cours d'eau et ne restent pas sans conséquence, entraînant notamment des inondations. Pour inverser le processus, l'EPAGE du bassin de Loing qui réunit 266 communes situées dans l'Yonne, le Loiret et la Seine-et-Marne, a mis en place un plan d'action. Depuis 2014, le syndicat mixte œuvre à acquérir les zones humides qui longent le lit du Loing et de son affluent principal l'Ouanne tandis que le territoire a fait face à une crue sans précédent en 2016. En concertation avec les élus locaux, les exploitants agricoles et les autorités concernées, l'EPAGE a acheté 146 hectares afin de préserver ou restaurer des zones d'expansion de crue et de rendre progressivement aux rivières une partie de leurs parcours originels par des travaux de reméandrage ou la mise en place de corridors écologiques.

Ces opérations portent peu à peu leurs fruits puisque certaines espèces, piscicoles par exemple, reviennent dans les milieux aquatiques.

Le travail mené en concertation avec les agriculteurs et une stratégie financière attractive pour l'acquisition du foncier contribuent à l'expansion du projet. Pour poursuivre sur sa lancée, l'EPAGE du bassin du Loing tente d'acquérir de nouveaux terrains.



10 ans d'actions concrètes



266 communes et 18 EPCI situées sur les bassins répartis sur 3 départements (Yonne, Loiret et Seine-et-Marne) et 3 régions (Bourgogne-Franche-Comté, Centre Val de Loire et Ile-de-France)



143 km de long pour le Loing avec **11 affluents**



3 000 km de rivière sur le bassin



4 150 km² de bassin



150 hectares acquis par l'EPAGE du bassin du Loing sur un territoire de travaux de 274 hectares



113 comptes de propriété cédés à l'EPAGE sur 1 300 comptes de propriétés répertoriés



19 hectares à acquérir dans les prochaines années (pour 2025 et 2026)

LES GRANDES ÉTAPES



2012

L'agence de l'eau Seine-Normandie demande au CEN (Conservatoire d'espaces naturels Centre - Val de Loire) sur le territoire SIVLO, syndicat intercommunal des vallées du Loing et de l'Ouanne, de réaliser un diagnostic afin d'identifier les secteurs traduisant un enjeu sur la biodiversité.



2014

Les vallées du Loing et de l'Ouanne ressortent de l'étude avec un territoire à fort enjeu biodiversité du fait de la présence de zones humides encore fonctionnelle et pouvant devenir des zones d'expansion des crues et amènent le SIVLO à entamer des démarches pour aller à la rencontre des propriétaires concernés. Le secteur, régulièrement inondé, est

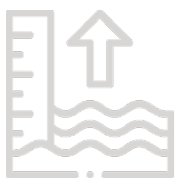
favorable aux débordements en amont afin d'éviter d'inonder l'aval et présente de forts enjeux en biodiversité.

En parallèle, le SIVLO élargit son champ d'action par l'intermédiaire de la fusion de cinq syndicats.



2015 à 2018

Le SIVLO poursuit l'extension de son périmètre d'intervention ainsi que les démarches visant à créer une structure unique à une échelle cohérente. Le projet EPAGE Loing est en réflexion.



2016

L'année est marquée par une crue exceptionnelle sur le bassin du Loing qui inonde les zones habitées, Paris a les pieds dans l'eau tandis que le Loiret a reçu l'équivalent de 20 jours de précipitations en à peine 3 jours. Ce phénomène accélère le dispositif de création de l'EPAGE car il met en lumière les dysfonctionnements entre les différents syndicats de rivières du territoire.

Suite à la crue de 2016, l'Etat a recommandé la constitution d'un EPAGE compétent pour agir à l'échelle de l'ensemble du bassin versant ainsi que la mise en œuvre d'un PAPI, programme d'actions de prévention des inondations.

Mis en relation avec les propriétaires terriens et exploitants agricoles par la SAFER (société d'aménagement foncier et d'établissement rural), le SIVLO réalise les premières acquisitions de zones humides aux abords du Loing.



2017

En novembre, un préfet « médiateur » pilote un groupe de travail en préfiguration de la création de l'EPAGE pour mettre en place une stratégie globale sur le territoire. Il réunit les 18 EPCI et 266 communes concernées sur 3 départements dans 3 régions et regroupe 273 000 habitants et plus de 4 000 km² de superficie de bassin où circulent 3 000 kilomètres de cours d'eau. Il dispose d'un budget avoisinant les 7 millions d'euros et s'appuie notamment sur 14 comités de bassin en fonction des secteurs géographiques tels que l'Ouanne Amont, l'Ouanne Aval ou encore les sources du Loing.



2021

La signature de la convention cadre engage le début des actions concrètes.



2023

Premier bilan du PAPI d'intention autour des études et démarches préalables. Il s'agit d'un programme d'étude préalable (PEP), c'est-à-dire, l'ensemble des études visant à mieux connaître le fonctionnement hydraulique du bassin, améliorer la surveillance du réseau hydrographique, diminuer la vulnérabilité du territoire et cibler les sites de travaux potentiels afin de diminuer les impacts des inondations.

Plus de 600 km de rivière ont fait l'objet de levés topographiques, plus de 5 000 ouvrages hydrauliques (ponts, barrages...) ont été identifiés. Six secteurs prioritaires feront l'objet d'études de faisabilité techniques et financières. De nouvelles stations de suivi des cours d'eau (débits/hauteurs d'eau) seront également installées sur le bassin afin de compléter les dispositifs existants.



2024

L'EPAGE dépose en juin un dossier de candidature au label de PAPI Complet pour mettre en œuvre les chantiers qui se poursuivront jusqu'en 2030. La labélisation du PAPI complet est un préalable indispensable à l'obtention des fonds des risques naturels majeurs (Ancien fonds Barnier).



2019

Au premier janvier, l'EPAGE est constitué et élabore son programme d'actions de prévention des inondations pendant les deux ans qui suivent. Le PAPI d'intention est labellisé l'année suivante.



En 2024, l'EPAGE est propriétaire de 150 hectares représentant 117 comptes de propriétés sur un territoire de zones humides potentielles de 274 hectares. La politique foncière menée par le syndicat mixte a pour objectif de préserver la fonctionnalité de la vallée de l'Ouanne, à savoir d'inonder ces zones et de maintenir les usages en place tout en évitant la fermeture de ces milieux. L'élaboration de cette stratégie est menée en lien et en concertation avec les acteurs du territoire à commencer par les agriculteurs et éleveurs grâce à une mise en relation assurée par la SAFER.

Aux côtés de l'EPAGE ils s'inscrivent dans un plan de gestion visant à maintenir une activité en parallèle de la fonction de zone d'expansion des crues. Le CEN Centre Val de Loire gestionnaire des parcelles de l'EPAGE par bail emphytéotique rédige pour chaque agriculteur des prêts à usages gratuits avec pour seul contrepartie les dates de fauches et l'interdiction d'utiliser des intrants.

Pour acquérir ces zones, l'EPAGE mène une politique tarifaire avec un prix déterminé qui se veut raisonnable et incitatif. Le prix d'achat actuel correspond à celui fixé par l'arrêté ministériel sur la valeur vénale des terres labourables. Il varie selon les secteurs et avoisine 5 000 € de l'hectare dans la vallée de l'Ouanne.

Au fil des ans, l'EPAGE a réalisé des travaux sur le lit de l'Ouanne. Il a ainsi reconnecté un ancien bras de l'Ouanne afin d'inonder plus régulièrement 5 hectares de zone humide.

L'EPAGE a également réalisé des opérations de reméandrage pour favoriser le débordement du lit et revenir à un tracé plus naturel de la rivière, lui rendant ses virages et contribuant à la renaturation des sites. L'EPAGE restaure la continuité écologique en supprimant ou réaménageant des ouvrages comme les barrages ou les moulins. Dans ce second cas, l'EPAGE travaille en concertation avec les propriétaires et prend en compte les usages présents pour définir l'aménagement à réaliser pour répondre à l'ensemble des objectifs réglementaires.

Parmi les travaux engagés par l'EPAGE figurent également une meilleure gestion des boisements, reprenant ainsi en main, par exemple, des peupleraies abandonnées risquant des chutes d'arbres qui pourraient entraver les cours d'eau, augmentant ainsi les risques d'inondation. L'EPAGE s'est également attaché à maintenir des clairières capables de stocker l'eau en les entretenant par de la fauche ou bien du broyage si des ligneux s'installent mais également en favorisant le débordement des cours d'eau dans les prairies.

LES FACTEURS DE RÉUSSITE

- ▶ Une politique tarifaire attractive
- ▶ Des communes et des élus moteurs, impliqués et motivés
- ▶ Des agriculteurs favorables aux projets, conscients des avantages à en tirer
- ▶ Une animation forte et dynamique

Un prix de vente proche de 5 000 € a contribué à convaincre les collectivités, les propriétaires et les agriculteurs propriétaires exploitants à céder leur parcelle à l'EPAGE. Outre le prix, les agriculteurs profitent de convention de prêt à usage gratuit pour

exploiter les terres tout en profitant d'une garantie dans le temps apportée par la collectivité.

En parallèle, la motivation des élus locaux a largement contribué à l'implication des administrés en les incitant à avoir de bonnes pratiques, à s'engager dans le plan de gestion des zones humides ou même à céder leur parcelle.

« Un cours d'eau qui ne déborde pas est un cours d'eau qui dysfonctionne, d'où l'intérêt de travailler sur les zones humides. »

Flora Pilette, chargée de mission milieux aquatiques du Loing Amont et de l'Ouanne Aval



LE BILAN

Les zones humides s'avèrent être des éponges qui restituent l'eau au cours de l'été. Elles participent ainsi à la fois à la résolution des dysfonctionnements en période hivernale mais aussi estivale. Les zones humides stockent également le carbone.

La valeur agronomique de ces terres inondables restant moindre, les exploitants ont intérêt à laisser les parcelles en prairies, naturellement enrichies. En devenant propriétaire des parcelles, l'EPAGE empêche un profond travail agricole de la terre qui pourrait nuire à la biodiversité et à la santé du cours d'eau. Pour garantir une meilleure appropriation du projet par les exploitants agricoles, l'EPAGE encourage à les contacter en premier lieu avant de prendre l'attache des propriétaires dans un second temps.

Le travail mené sur les cours d'eau du bassin du Loing ont permis le retour de certaines espèces à commencer par le spiralin, un poisson d'eau douce qui trouve à nouveau un habitat favorable à sa reproduction grâce à une meilleure circulation des substrats. La présence de la truite fario dans l'Ouanne et du brochet dans le Loing permettent quant à elles de disposer d'espèces repères, une espèce de poisson représentative de l'ensemble d'un peuplement piscicole et du type de milieu auquel elle est associée. Ces espèces ont un rôle d'indicateur biologique de la qualité écologique du milieu aquatique.

LES PERSPECTIVES

L'opération n'est pas achevée. D'ici 2026, l'EPAGE prévoit d'acquérir 19 hectares supplémentaires et de relancer une animation foncière pour reprendre contact avec les propriétaires concernés par les zones humides.

Après la vallée de l'Ouanne, l'EPAGE ambitionne de reproduire sa stratégie foncière à l'échelle de l'ensemble de l'EPAGE en commençant par les vallées du Huillard et du Fusin. Au-delà des travaux de conservation et de préservation menés, les projets de l'EPAGE concerneront des projets de restauration pour avoir une maîtrise du cours d'eau et des reméandrages plus importants, nécessitant un changement des activités agricoles.

D'ici 2026, l'EPAGE en collaboration avec le CEN Centre Val de Loire a pour projet de mener une étude cartographique de l'écosystème pour évaluer l'impact des aménagements déjà menés sur ce secteur depuis 2012.

RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN

Maîtrise foncière et d'usage <https://www.zones-humides.org/reglementation/maîtrise-foncière-et-d-usage/acquisition-foncière>

Dispositifs 11 - Maîtrise foncière https://forum-zones-humides.org/wp-content/uploads/2021/09/dispositifs_11_-_maîtrise_foncière_-_2018.04.pdf

PARTENAIRES



Cofinancé par l'Union européenne

BASSIN DU LOING
ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT
ET DE GESTION DES EAUX

FICHE RÉALISÉE PAR



NOVEMBRE 2025

DANS LE CADRE DU GROUPE RÉGIONAL



CONTACT@CLIMATBFC.FR

